

KIFUBON

LA CHARTE ETHIQUE

L'association Kifubon a pour objet le développement de « projet Kifubon » en France.
Elle s'engage à respecter la déontologie originelle et la forme créée par Kifubon (traduction : « donner des livres ») au Japon.

Avec l'autorisation de Bunya, éditeur japonais et créateur du projet, le nom Kifubon est utilisé par l'association pour toutes ses actions de dons de livres, et pour participer à des projets, sélectionnés par L'association, suscitant la réflexion et amenant vers plus d'humanité.

En conformité avec Kifubon au Japon, cette charte décrit l'esprit dans lequel l'association Kifubon dirige ses actions suivant des valeurs telles que la dignité, la paix, la bienveillance, l'empathie et l'appréciation.

Toute implication bénévole suppose l'adhésion aux principes et aux valeurs présentés ici et l'engagement à les respecter.

L'OBJECTIF :

- Donner des livres qui suscitent la réflexion et amènent vers plus d'humanité.
- L'association Kifubon collecte les fonds nécessaires à la réalisation de projets de dons de livres en France.
- Les membres de l'association Kifubon participent au choix des publications proposées, ainsi qu'à la sélection de projets à soutenir, et si besoin, animer et assurer la distribution de livres auprès des associations, institutions et groupes.

SOLIDARITE :

La démarche est solidaire, elle accompagne les associations, institutions et groupes en charge d'animations, d'éducation, de soutien, d'insertion de personnes de toutes générations.

GRATUITE :

L'action de l'association Kifubon s'inscrivant dans une parfaite gratuité, le bénévole s'interdit d'en tirer un avantage financier directement ou indirectement, pour lui-même ou pour toute association ou société dont il serait partie prenante.

RESPONSABILITE :

Le bénévole n'est ni membre ni mandataire de l'association Kifubon. Aucun acte juridique, aucun engagement pris par un bénévole ne saurait engager l'association Kifubon.

Le bénévole agissant sous sa propre autorité, ses actes et ses propos n'engageront pas l'association Kifubon.

ENGAGEMENT :

- Le bénévole intervient avec le plus grand respect de l'association Kifubon et de ses membres, et s'engage à faire son possible pour mener à bien le projet qu'il aura initié, ou celui qu'il rejoint. Il tiendra l'association au courant de ses actions ou empêchements dans les meilleurs délais, par tous moyens, (e-mail, sms...)
- L'association Kifubon, s'engage à soutenir et informer les bénévoles par tous moyens
- Les projets de dons réalisés feront l'objet d'un témoignage sur le site web de kifubon.fr.

INDEPENDANCE :

L'association Kifubon se réserve le droit de refuser un projet qui ne correspondrait pas à sa vocation et son éthique.

CONFIDENTIALITE :

L'association Kifubon s'engage à respecter la discrétion souhaitée par le bénévole, les donateurs et les bénéficiaires de dons de livres.

Le bénévole peut être amené à traiter des informations confidentielles concernant le projet Kifubon, les donateurs et les bénéficiaires.

Le bénévole tenu à une obligation de discrétion concernant toutes les informations portées à sa connaissance dans l'exercice de son soutien au projet Kifubon, s'engage à ne pas les divulguer en dehors du cadre de son action projet Kifubon.